



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20140701-010714-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

#### **DOSSIER N° 14 :**

CONVENTION D'OCCUPATION  
SOCIALE INTERGENERATIONNELLE  
RESIDENCE OREA – AQUITANIS /  
VILLE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1<sup>er</sup> Juillet 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents :28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

**Absent** :

**Secrétaire** : Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 14 : CONVENTION D'OCCUPATION SOCIALE INTERGENERATIONNELLE  
RESIDENCE OREA – AQUITANIS / VILLE**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

En réponse aux enjeux de vieillissement de la population et d'isolement des personnes âgées, l'office public de l'habitat de la communauté urbaine de Bordeaux, Aquitanis, a souhaité initier un nouveau concept de résidence dite "solidaire" offrant une mixité de fonctions : logements, commerces et espaces communs. Parmi les ambitions affichées par Aquitanis, figurent la facilitation des rencontres et le partage entre des jeunes couples avec enfants et des personnes âgées.

La première résidence de ce type sera réalisée au Bouscat en plein cœur de ville (opération OREA). Cette résidence représentant une surface de plancher de 2 935 m<sup>2</sup> a été autorisée par permis de construire le 16 janvier 2012. Elle se compose de 26 logements sociaux (financement PLUS) dont une maison individuelle et deux commerces de proximité. La typologie des logements est la suivante : 10 T2 collectifs, 12 T3 collectifs, 4 T4 dont 3 collectifs. La résidence comporte en outre une salle commune, une coursive arborée et deux jardins partagés intégrés au bâti et permettront ainsi d'y développer les relations intergénérationnelles. L'animation des activités partagées sera réalisée en partenariat avec la Ville du Bouscat (convention ultérieure à venir - octobre 2014).

La livraison de cet ensemble est prévue pour le début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. La configuration d'occupation s'établirait ainsi :

- seniors (7 T2 et 6 T3) soit 50 % de l'occupation,
- ménages sans enfant (3 T2) soit 12 % de l'occupation,
- ménages avec enfants (6 T3, 4 T4) soit 38 % de l'occupation.

Afin de garantir ces principes d'équilibre de peuplement et par conséquent cette mixité intergénérationnelle, une convention a été proposée à conclure entre les parties prenantes de ce projet à savoir la Ville du Bouscat et l'opérateur social. Cette convention d'occupation sociale intergénérationnelle prévoit des obligations réciproques des parties (cf. article 4).

Ainsi la Ville s'obligera aux termes de cette convention à proposer des candidatures de demandeurs de logements dans le respect de l'équilibre de peuplement défini ci-dessus.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition de convention ci-annexée,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir l'équilibre de peuplement de ce projet et donc son concept,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> Juillet 2014



LE MAIRE,

Patrick BOBET